

COMMUNIQUE

Visa de prospectus

FCPR TANMYA

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Agrément du CMF N° 88-2021 du 03 décembre 2021

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 22 décembre 2021 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée **FCPR TANMYA**

« **FCPR TANMYA** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	FCPR TANMYA
Siège social :	Immeuble Green Center, Bloc D 2ème étage, rue du Lac Constance, 1053 Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds :	30 030 000 dinars divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1000 DT chacune et 300 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune
Date d'agrément :	03 décembre 2021
Promoteurs :	MAC PRIVATE MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire :	MAC PRIVATE MANAGEMENT
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	MAC PRIVATE MANAGEMENT